

DÉPARTEMENT
LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MEB

80149
Objet

FIXATION DES TARIFS
D'UTILISATION DU GYMNASSE
LANDRY au STADE D'HONNEUR

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pour 26

Contre

abstention

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOUA
MAURELLET, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUIJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 23 mai 1980, le Conseil Municipal a fixé pour 1980, les tarifs d'utilisation du gymnase LANDRY.

La Commission des Finances, réunie le 14 novembre 1980, a proposé d'actualiser ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 14 novembre 1980,

DECIDE :

- de fixer à compter du 1er janvier 1981, les tarifications suivantes pour l'utilisation du gymnase LANDRY et de ses annexes :

Par jour : forfait de 115 F (CENT QUINZE FRANCS) par $\frac{1}{2}$ journée finissant ou commençant à midi.

Gratuité de la salle accordée :

- aux scolaires tous les mercredis après-midi
- aux écoles d'initiation réservées aux jeunes
- aux matches officiels du dimanche sous l'égide d'une fédération
- aux sociétés sportives pour l'entraînement de leur équipe dans la limite de 4 heures hebdomadaires
- a toutes manifestations sans but lucratif

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
28. NOV. 1980
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)